

**Zeitschrift:** Domaine public

**Herausgeber:** Domaine public

**Band:** - (2010)

**Heft:** 1863

**Artikel:** Pourquoi les Romandes sont-ils les mauvais élèves du plurilinguisme? : Alors que la nouvelle loi sur les langues vient d'entrer en vigueur, les polémiques se succèdent

**Autor:** Dépraz, Alex

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1009785>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Une exigence linguistique qui pourrait se retourner contre les francophones

*Les modalités d'une politique de recrutement de l'administration fédérale évitant de défavoriser les langues minoritaires ne sont pas faciles à mettre en place*

Lucien Erard (24 mars 2010)

C'est à Helvetia Latina qu'on le doit! Cette association fondée pour défendre les minorités latines n'a rien trouvé de mieux que d'exiger que les cadres de la Confédération maîtrisent activement deux langues nationales et aient une connaissance passive de la troisième. Elle pense ainsi éviter que les hauts fonctionnaires germanophones ignorent le français. En réalité cette mesure risque bien de pénaliser les candidatures romandes.

Il faut être conseiller national fribourgeois et baigner depuis trop longtemps dans le marigot fédéral, comme le président d'Helvetia Latina Dominique de Buman, pour croire que tous les Suisses sont polyglottes. Certes, quelques Romands sont bilingues, mais le réservoir est limité et la majorité de nos concitoyens francophones connaît mal l'allemand et ne

pourrait donc plus accéder à un poste de responsabilité à Berne.

Les mauvais résultats de l'enseignement de l'allemand sont connus. Outre la difficulté de la langue, ils proviennent aussi du peu de possibilités de pratiquer la langue apprise à l'école dans un pays où la langue maternelle, celle que l'on parle, est le suisse allemand. Nos compatriotes suisses alémaniques n'ont pas ce handicap et maîtrisent plutôt mieux notre langue que nous la leur. La meilleure façon d'améliorer l'accès des francophones est donc au contraire d'exiger que ceux-ci puissent entrer au service de la Confédération avec les connaissances linguistiques acquises à l'école. Cela implique que chacun puisse véritablement écrire et s'exprimer dans sa langue. Cela implique ensuite un effort et un

soutien pour perfectionner ses connaissances linguistiques, y compris en suisse allemand, ainsi que des services de traduction du français à l'allemand pour tous les textes qui doivent être publiés – et donc traduits.

Promouvoir ou nommer en fonction des seules connaissances linguistiques serait souvent se priver des personnalités les plus compétentes et frapperait d'abord les francophones, les Suisses allemands et surtout les Tessinois ayant de bien meilleures connaissances linguistiques qu'eux. Or une présence francophone active est absolument essentielle si l'on veut que la Confédération puisse tenir compte de la culture, des sensibilités et des courants de pensée de notre coin de pays.

## Pourquoi les Romands sont-ils les mauvais élèves du plurilinguisme?

*Alors que la nouvelle loi sur les langues vient d'entrer en vigueur, les polémiques se succèdent*

Alex Dépraz (28 mars 2010)

La toute nouvelle loi fédérale sur les langues, entrée en vigueur le 1er janvier, sent bon le discours officiel. Le plurilinguisme fait partie de ce

qu'un Eric Besson helvétique aurait appelé l'identité nationale au même titre que le consensus mou, la collégialité et le secret bancaire avant que

la réalité ne le rattrape. Les faits sont plus têtus. Les barrières linguistiques – surtout celle de röstis – restent difficilement franchissables.

Mais il ne fait pas bon rappeler ces évidences: on ne touche pas au mythe de la Suisse plurilingue. Ainsi, le conseiller national genevois Antonio Hodgers, qui s'est installé pour une année à Berne, s'est-il vu renvoyé à ses chères études par le professeur Andreas Auer pour avoir regretté dans la *NZZ* puis dans *Le Temps* qu'une relative maîtrise de l'allemand ne permette pas de converser normalement avec nos compatriotes d'outre-Sarine. Sur le site de DP, l'article de Lucien Erard (repris par *Le Temps*) suggérant qu'il valait mieux ne pas décourager par trop d'exigences les francophones désireux de se mettre au service de la Berne fédérale a suscité des réactions comparables. Les Romands n'auraient qu'à faire autant d'efforts que les italophones, ou au moins que les Alémaniques si doués pour la langue de Molière, comme chacun le sait en écoutant certains de nos conseillers fédéraux.

Pourquoi les Romands seraient-ils les mauvais élèves du plurilinguisme?

L'explication relève pour certains de la psychologie du groupe – les Romands sont plus paresseux – voire quasiment de la génétique – ils sont aussi mauvais que les Français. Les méthodes d'apprentissage sont également incriminées. Le séjour linguistique est en passe d'être érigé en remède miracle et passage obligé du cursus scolaire, comme le rêve un député valaisan. D'autant que la nouvelle loi sur les langues promet des espèces sonnantes et trébuchantes pour ces programmes (art. 14). Difficile pourtant d'affirmer que les cours d'allemand ou ceux qui

les donnent sont plus mauvais en Suisse romande qu'ailleurs. Et la vie ne s'arrête pas à la fin de la scolarité obligatoire: maîtriser deux langues étrangères à la fin de la scolarité obligatoire, comme le prescrit la loi (art. 15), c'est bien mais parfaitement vain si l'élève devenu adulte ne maintient pas ses connaissances.

L'explication est sans doute ailleurs. Apprendre une langue étrangère, et plus encore aller vivre sous des latitudes où l'on parle une autre langue, réclame beaucoup d'efforts individuels, du moins pour ceux qui n'ont pas la chance d'avoir baigné dans un environnement familial bilingue. L'immense majorité d'entre nous n'entreprendra ces efforts que si nous y sommes contraints par les circonstances ou que nous y trouvons un intérêt ou une satisfaction particulière, lesquels peuvent bien sûr prendre plusieurs formes: utilité pour la vie professionnelle, amoureuse, voire le goût pour une autre culture – le plus souvent c'est un peu des trois.

Ainsi, pendant longtemps, faute d'une université, les Tessinois et les habitants des vallées italophones des Grisons ont été obligés de renoncer au soleil et au risotto et de franchir le Gothard ou le Simplon pour aller étudier. A l'âge où on découvre la vie et où on se constitue un réseau. Ils ne reviennent pas toujours au pays après leur cursus universitaire. Les représentants romands des cantons bilingues – Fribourg et Valais – se démarquent des autres Romands, et ce n'est sans doute pas un hasard si les deux francophones présidents

de parti viennent de ces cantons. Les Valaisans doivent s'exiler hors de leur canton, les Fribourgeois ont une université bilingue et la grande ville la plus proche est Berne.

Quelle est la situation pour les habitants de la région lémanique? L'incitation à apprendre la langue de Goethe n'est pas évidente; elle a sans doute diminué avec les années. D'abord, les Genevois et les Vaudois n'ont pas un intérêt marqué à s'exiler: il y a deux universités, deux grandes villes, des perspectives de carrière dans tous les domaines, une qualité de vie régulièrement citée comme l'une des meilleurs au monde, une météo plutôt plus agréable qu'outre-Sarine. L'exode vers le Sud n'est pas une fable: il y a fort à parier que les Romands n'auraient aucun problème à apprendre le dialecte si la *Goldküste* avait le climat de la Côte d'Azur! Sans doute, l'allemand est-il encore un accélérateur de carrière dans les grandes banques et dans les entreprises «fédérales» comme La Poste et les CFF, mais c'est de moins en moins vrai.

Que reste-t-il? L'attrait de *Downtown Switzerland* pour certains, mais dans un monde globalisé, pourquoi ne pas choisir Paris, Londres ou New York plutôt que Zurich? La drague reste sans jeu de mots un puissant incitatif pour la connaissance des langues étrangères, mais voilà, pour paraphraser Antonio Hodgers, la maîtrise de l'allemand ne permet pas encore d'engager la conversation avec un-e charmant-e Alémanique à la terrasse d'un café: il serait d'ailleurs intéressant de savoir si les unions entre Romands et Suisses alémaniques sont en

progression. Il y a fort à parier que non. Enfin, le français reste une langue de communication internationale en dehors des frontières européennes, au contraire de l'allemand et de l'italien. Dans ce contexte, il est tout sauf étonnant que les élèves de nos écoles préfèrent apprendre la langue de Bill Gates plutôt que celle d'Ueli Maurer: ce n'est pas la difficulté de cette dernière qui les rebute mais bien l'intérêt, du moins le plus immédiat, qu'ils trouvent à la première qui les y pousse.

La maîtrise de l'allemand, voire du dialecte, est bien sûr obligatoire dans certains cas, en particulier si l'on envisage une carrière politique ou dans l'administration fédérale. A voir le peu de candidats romands qui se pressent au portillon de cette dernière, l'attractivité de cette carrière ne suffit plus à elle seule. Voilà pourquoi, plutôt que de placer la barre encore plus haut, il faut imaginer des mesures qui encouragent les francophones à venir travailler à Berne ou ailleurs en Suisse alémanique. Et l'argent ne doit pas être un sujet tabou: toutes les

entreprises offrent des avantages supplémentaires à leur personnel «*expatrié*».

Loin des discours convenus sur le merveilleux plurilinguisme d'Etat, la Confédération est d'ailleurs directement confrontée à un cas concret, celui du Tribunal administratif fédéral. Les quelques 400 collaborateurs de ce mastodonte judiciaire, actuellement répartis sur plusieurs sites dans la région de Berne, doivent à la fin 2011 partir pour... Saint-Gall. Le Parlement fédéral a en effet trouvé sympathique de disperser les juges fédéraux aux quatre coins du pays: après Lausanne en 1874 et Lucerne en 1917, il a donc choisi en 2002 Bellinzona pour le siège du Tribunal pénal et Saint-Gall pour celui du Tribunal administratif. Or, au contraire de son cousin tessinois dont l'activité est peu importante, le tribunal saint-gallois comptera un nombre important de juges, greffiers et personnels administratifs francophones. Un nombre incompressible de Romands à moins de ne plus respecter la loi qui oblige le tribunal à traiter les litiges

dans la langue officielle de l'administré. Beaucoup s'accommodent pour l'instant d'un lieu de travail à Berne, pendulant pour la plupart depuis la Suisse romande. Ils sont beaucoup moins nombreux à se réjouir de s'installer sur les rivages du lac de Constance ou dans le Toggenburg. Un véritable casse-tête pour le service du personnel qui promet possibilités de télétravail et autres avantages pour faire passer la pilule.

On trouvera bien sûr toujours des contre-exemples, des francophones maîtrisant parfaitement le dialecte et adorant la campagne thurgovienne. Tant mieux. Mais il est déraisonnable de s'obstiner à ne pas regarder la réalité des faits qui éloigne la majorité des Suisses francophones de l'allemand. Les Romands risquent fort de devenir d'encore plus mauvais élèves et il faudra trouver d'autres arguments que la cohésion nationale pour les convaincre de franchir la barrière de röstis.

## Crèches: mieux cibler l'aide publique, répondre de manière plus souple aux besoins

*Des villes alémaniques expérimentent une autre approche de la garde extra-familiale*

Jean-Daniel Delley (27 mars 2010)

Traditionnellement la mise à disposition de crèches et autres garderies d'enfants incombe aux collectivités locales. Lorsqu'elles n'en assument pas directement la gestion, les

communes subventionnent ces établissements, de manière à ce qu'ils soient accessibles aux familles à revenus modestes.

La Ville de Lucerne a rompu

avec cette tradition. Depuis avril 2009 et pour une période de deux ans, la capitale de la Suisse centrale conduit une expérience pilote, avec le soutien de la Confédération: